

Ecole Antoine de Saint Exupéry
32, rue Henri Dunant
28100 DREUX
Tél : 02 37 46 10 84 Fax : 02 37 46 12 64
ec-elem-antoine-de-saint-exupery-dreux-28@ac-orleans-tours.fr

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente l'école A. de SAINT-EXUPÉRY. Tout au cours de cette année scolaire, l'équipe éducative sera soucieuse de lui apporter le maximum pour qu'il puisse bénéficier de la meilleure scolarité possible et réussir dans ses études. Cela implique de sa part un comportement permanent d'élève soucieux d'apprendre et de votre part un suivi régulier de son travail.

Quelques précisions d'ordre pratique:

1) **Liaison école/famille**: le directeur, les enseignants de vos enfants, le réseau d'aides sont à votre disposition pour tout problème concernant votre enfant, n'hésitez pas à vous adresser à eux.

-**Trois réunions** où la participation des Parents et de leur enfant est indispensable auront lieu au cours de l'année scolaire:

- le vendredi 23 septembre 2016 à partir de 16h00.

- le vendredi 09 décembre 2016 à partir de 16h00.

- le vendredi 31 mars 2017 à partir de 16h00.

-**Cahier de liaison**: ainsi que cela est précisé dans le règlement de l'école, il est demandé à la famille de bien vouloir **vérifier le cahier de correspondance chaque soir** et signer obligatoirement chaque information ou document.

2) **Règlement de l'école et fiche de renseignements**: nous vous demandons d'**accorder la plus grande attention aux différents points du règlement et de remplir avec soin les fiches de renseignements**. Vous voudrez bien **rectifier ou compléter en couleur (rouge de préférence)** les renseignements erronés ou manquants.

3) **Fiche d'urgence**: elle est obligatoire et très importante en cas de problème
**EN COURS D'ANNÉE, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS SIGNALER IMMÉDIATEMENT
TOUT CHANGEMENT DE N° DE TÉLÉPHONE.**

4) **Assurance scolaire**: merci de bien vouloir nous retourner le plus rapidement possible l'attestation d'assurance de votre enfant qui doit être couvert par une assurance en responsabilité civile mais aussi en **individuelle accident** (obligatoire pour beaucoup d'activités organisées par l'école).

5) **Livres et fournitures scolaires**: nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce que votre enfant en prenne le plus grand soin. En ce qui concerne les **livres**, ils doivent être **obligatoirement couverts**. En cas de perte ou de dégradation, leur remboursement sera exigé.

6) **Coopérative scolaire**: la coopérative scolaire facilite de nombreuses activités de l'école (sorties, achat de matériel, spectacles...). Elle permet le règlement pour chaque élève de sa cotisation à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole) et à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) afin de pouvoir participer à plusieurs rencontres sportives au cours de l'année. **Le montant de la cotisation pour votre enfant est de 10 € pour l'année.**

Au nom de l'équipe éducative de l'école, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations dévouées.

Le Directeur : Gérard PIFFET

Vu, les Parents (signatures)